



Règlement du challenge interne Cyclotourisme

POUR BÉNÉFICIER DES POINTS ATTRIBUÉS AUX DIFFÉRENTES SORTIES CYCLO LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE

Nouvelle mise à jour suite à réunion du comité du 20-02-2018

Participation aux sorties majeures de la section Cyclotourisme		
AG Club CYT -Sortie du Président - Sortie fin de saison CYT	15 pts	
Participation aux événements FFCT comptant pour le challenge de France		
Retour carnets ligue d'Alsace et du CODEP 68	12 pts	Carnets à remettre au responsable Challenge pour le 10 décembre dernier délai
Randonnées permanentes FFCT - Semaine Fédérale -	12 pts	Compte rendu du responsable mentionné au calendrier
Concentrations : des 3 ligues de l'Est ou de la ligue d' Alsace	12 pts	" " " " " " " "
Brevets des Provinces Françaises - Du Cyclotouriste National	12 pts	" " " " " " " "
Participation aux AG du CODEP 68 - de la Ligue d'Alsace	12 pts	Sur présentation de la photocopie du bulletin d'inscription
Voyage itinérant -	12 pts	et/ou des cartes de route associées
Toutes sorties internes ou vers clubs extérieurs FFCT, inscrites aux calendriers de la section		
Sorties club inscrites aux calendriers de la section et bénévolat	10 pts	Compte rendu du responsable mentionné au calendrier
Concentration inter-usines PSA	10 pts	" " " " " " " "
Sortie sur plusieurs jours hors Week end (6 pts par jour effectué en vélo)	6 pts	" " " " " " " "
Toutes manifestations ou sorties FFCT, non inscrites au calendrier de la section Cyclotourisme		
La participation à titre individuel à des manifestations FFCT (Brevets fédéraux - Brevets Permanents - Cyclo Montagnardes, etc ...) non inscrites au calendrier de la section, se verront attribuées 3 points sous réserve de présentation des cartes de route dûment homologuées		
Litige		
En cas de litige toute réclamation sera soumise au comité par le responsable du challenge		
Conditions pour bénéficier en fin d'année du classement		
Pour bénéficier du classement au challenge, il faut : - être à jour de la cotisation ACSPCM - et comptabiliser 8 sorties cyclo sur l' année + 1 journée de bénévolat la journée de bénévolat ne peut pas être remplacée par une sortie cyclo , mais les sorties Cyclo pourront être remplacées par des journées de bénévoles		
Licence Jeunes : (Moins de 18 ans)		
Afin de promouvoir l'entrée des jeunes à la section , leur licence sera prise en compte par la section dans le cadre de l' assurance "Petit braquet"		
Cotisation ACSPCM		
le renouvellement de la cotisation (timbre ACSPCM) doit être réglée pour la fin du mois de septembre dernier délai , sauf nouveaux membres. La date de paiement de la cotisation ACSPCM départagera les ex æquo au classement du challenge interne		